

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 19 juin 2024

Ordre du jour :

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 30 avril 2024 et du 15 mai 2024 ainsi que des réunions jointes du 21 mars 2024 et des 17 et 18 avril 2024**
2. **8393 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2023)**
- Désignation d'un rapporteur
3. **Analyse de demandes de pétition ordinaire et publique**
4. **Divers**

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Max Hengel, Mme Barbara Agostino, Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Fernand Etgen remplaçant M. André Bauler, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, Mme Françoise Kemp remplaçant Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Fred Keup, Mme Mandy Minella, M. David Wagner

Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Max Hengel, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Meris Sehovic

*

Présidence : Mme Francine Closener, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 30 avril 2024 et du 15 mai 2024 ainsi que des réunions jointes du 21 mars 2024 et des 17 et 18 avril 2024**

Les projets de procès-verbal sous rubrique obtiennent l'assentiment unanime des membres de la Commission des Pétitions.

2. **8393 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2023)**

En vue du débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2023), qui aura lieu concomitamment à celui sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2022), Madame la Présidente de la Commission des Pétitions propose de désigner le même rapporteur pour les deux rapports de l'Ombudsman (2022 et 2023). Les membres de la Commission valident cette proposition à l'unanimité.

Madame la Députée Claire Delcourt est nommée rapportrice.

3. Analyse de demandes de pétition ordinaire et publique

La Commission des Pétitions procède à l'analyse de l'ensemble des demandes de pétition ordinaire et publique figurant à l'ordre du jour.

- **2 NOUVELLES DEMANDES DE PÉTITION ORDINAIRE**

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant aux demandes de pétition ordinaire suivantes :

Numéro de la pétition ordinaire	Ministre(s) au(x)quel(s) la Commission décide d'adresser une demande de prise de position
3190	Ministre de la Mobilité et des Travaux publics Ministre du Travail
3204	Ministre de la Mobilité et des Travaux publics Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme

- **4 DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE REFORMULÉES**

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des quatre demandes de pétition publique reformulées suivantes :

- *Demande de pétition publique **3152** - À partir d'un certain âge, les enfants devraient se renseigner sur la menace pesant sur les animaux et être encouragés à aider les animaux en voie de disparition par leurs enseignants.*

Dépôt: le 24.04.2024 à 12:06

Pétitionnaire: Monsieur Michael Brittingham II

- *Demande de pétition publique **3154** - Pétition pour l'amélioration de l'accès à la police Luxembourgeoise pour les citoyens luxembourgeois non francophones ou germanophones.*

Dépôt: le 25.04.2024 à 14:13

Pétitionnaire: Monsieur Sandro Miguel Monteiro Tavares

- *Demande de pétition publique **3176** - Interdire l'utilisation des smartphones dans l'enceinte de l'école*

Dépôt: le 13.05.2024 à 12:44

Pétitionnaire: Madame Cristina Matita

- *Demande de pétition publique **3182** - Lorsqu'il y a un intérêt légitime, pour accéder à une donnée, un organisme doit trancher et imposer à l'administration responsable de la donnée sa transmission.*

Dépôt: le 15.05.2024 à 13:05

Pétitionnaire: Monsieur François Christian Jean-Marie Lange

- **18 NOUVELLES DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE**

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des sept nouvelles demandes de pétition publique suivantes :

- *Demande de pétition publique **3189** - Renégociation du nombre de jours de télétravail autorisés pour 2024 en raison des différents chantiers en cours*

Dépôt: le 24.05.2024 à 09:48

Pétitionnaire: Madame Chantal Maestri

- *Demande de pétition publique **3193** - Den Token Luxtrust soll weiterhin bestehen*

Dépôt: le 28.05.2024 à 16:21

Pétitionnaire: Monsieur Joé Schmit

- *Demande de pétition publique **3196** - Nomination d'administrateur(s) indépendant(s) pour les sociétés résidentes au Grand-Duché de Luxembourg.*

Dépôt: le 30.05.2024 à 12:23

Pétitionnaire: Monsieur Spyridon Binias

- *Demande de pétition publique **3197** - Soumettre le financement de plus en plus massif et de plus en plus discutable du soutien militaire à l'Ukraine à un référendum.*

Dépôt: le 30.05.2024 à 21:04

Pétitionnaire: Monsieur Pierre Gerges

- *Demande de pétition publique **3200** - Obligation de service de base pour banques / Obligations des banques établies sur la place financière de fournir comme actuellement les cinq autres banques de détail de la place, un minimum de services de base à des consommateurs..*

Dépôt: le 05.06.2024 à 08:48

Pétitionnaire: Monsieur Manfred Reinertz Barriera

- *Demande de pétition publique **3205** - Überarbeitung der Ausgangsregelung bei Krankenscheinen*

Dépôt: le 06.06.2024 à 11:56

Pétitionnaire: Monsieur Thomas Bäcker

- *Demande de pétition publique **3208** - Für ein kundenfreundliches Bankensystem*

Dépôt: le 11.06.2024 à 11:12

Pétitionnaire: Madame Germaine Menghi

Échange de vues

Dans le cadre de la discussion sur la recevabilité de la *demande de pétition publique 3200 - Obligation de service de base pour banques / Obligations des banques établies sur la place financière de fournir comme actuellement les cinq autres banques de détail de la place, un minimum de services de base à des consommateurs..*, Monsieur le Député Marc Goergen croit savoir qu'il y aurait une obligation pour les banques au Luxembourg de proposer un compte dit « basique ». Madame la Députée Corinne Cahen, en revanche, estime que la plupart des banques établies au Luxembourg n'ont pas de guichets accessibles au public et ne proposent pas de comptes basiques. En outre, la Députée croit se rappeler que dans une réunion de la Commission des Finances, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») avait indiqué qu'elle ne pouvait contraindre une banque à conserver les comptes de ses clients non-professionnels. Madame la Présidente Francine Closener estime qu'au vu de l'incertitude qui plane sur cette question, la présente demande de pétition publique est particulièrement intéressante. En cas de débat public, le Ministre des Finances pourra apporter des précisions sur le sujet.

AVIS NÉGATIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des deux nouvelles demandes de pétition publique suivantes :

- *Demande de pétition publique **3195** - Demande de pétition pour la reconnaissance de l'état palestinien, la reconnaissance de crime de guerre, la reconnaissance du génocide en cours. / Pour un cessez le feu, pour un arrêt d'occupation du territoire palestinien, pour la suspension des échanges avec Israël, pour un boycottage des produits israéliens, pour un embargo. / Pour apporter une aide humanitaire aux Palestiniens.*

Dépôt: le 30.05.2024 à 01:10

Pétitionnaire: Madame Célinie Michèle Caroline Naveau

Motivation :

La présente demande de pétition publique est jugée similaire, quant à son fond, à la *pétition publique 3023 – Unerkennung vum palestinesesche Staat - / - Reconnaissance de l'État palestinien - / - Recognition of the Palestinian state - / - Anerkennung des palästinensischen Staates* -, déposée le 19 janvier 2024 et donnant lieu à un débat public en date du 26 juin 2024.

Partant, la présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

- *Demande de pétition publique **3201** - Augmentation de la durée du congé pour raisons familiales*

Dépôt: le 05.06.2024 à 09:17

Pétitionnaire: Madame Christiane Wagner

Motivation :

La présente demande de pétition publique est jugée similaire, quant à son fond, à la *pétition publique 3108 – Changement durée et modalité du congé pour raisons familiales en cas de maladie de son enfant*, déposée le 15 mars 2024 et ouverte à signatures jusqu'au 18 juillet 2024 inclus.

Partant, la présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

À REFORMULER

La Commission des Pétitions décide d'adresser une demande de reformulation aux auteurs respectifs des demandes de pétition publique suivantes :

○ *Demande de pétition publique **3191** - Contrôle frontières, améliorer la sécurité routière*
Dépôt: le 25.05.2024 à 16:21
Pétitionnaire: Monsieur Joaquim Gonçalves

Motivation :

- L'intitulé de la pétition est trop vague et ne rend pas suffisamment compte de l'objectif poursuivi par la pétition de sorte qu'il doit être reformulé. En effet, les contrôles que préconise le pétitionnaire ne sont pas de nature à améliorer la sécurité routière.
- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. La motivation de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'nous', etc.) ainsi que la référence à l'expérience personnelle.
- La dernière phrase de la motivation de l'intérêt général est difficilement compréhensible et doit être soit reformulée, soit supprimée.

○ *Demande de pétition publique **3192** - Remboursement intégral d'un enterrement où incinération d'un corps humain par la CNS*
Dépôt: le 27.05.2024 à 09:45
Pétitionnaire: Madame Simone Allar

Motivation :

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. La motivation de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'nous', etc.).
- La motivation de l'intérêt général doit être étoffée. En outre, « d un cher » devrait être remplacé par « un être cher ».

○ *Demande de pétition publique **3194** - RENDRE LES PRIMES ET BONUS NON IMPOSABLE*
Dépôt: le 29.05.2024 à 20:57
Pétitionnaire: Monsieur Johann Chiodini

Motivation :

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. Les éléments en rouge dans le but et la motivation de l'intérêt général de la pétition sont donc à reformuler de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'nous', etc.) ainsi que la référence à l'expérience personnelle.

○ *Demande de pétition publique **3198** - Exclure les thématiques LGBT dans l'éducation des mineurs.*
Dépôt: le 31.05.2024 à 14:27
Pétitionnaire: Monsieur Helder Rui De Almeida Neves

Motivation :

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. Le but et la motivation de l'intérêt général de la pétition sont donc à reformuler de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'nous', etc.).

- *Demande de pétition publique **3199** - Keen Verbuet mei / Fraiheet fir rem Hecken ze verbrennen*

Dépôt: le 04.06.2024 à 07:30

Pétitionnaire: Monsieur Roger Van Leemput

Motivation :

- Déi ëffentlech Petitioun muss een Thema vu generellem Interessi betreffen. Dowéinst sinn Referenzen op perséinlech Erfarungen oder d'Benotze vu Personalpronomen net erlaabt. D'Zil vun der Petitioun muss dowéinst ëmformuléiert ginn fir direkt Referenzen op perséinlech Erfarungen a Personalpronomen ('ech', 'mir', etc.) ze sträichen.

- *Demande de pétition publique **3202** - Abolition du code CP1 chez les médecins*

Dépôt: le 05.06.2024 à 12:36

Pétitionnaire: Monsieur Massimo Regno

Motivation :

- Il faut préciser dans l'intitulé ce qu'est le « CP1 ». La Commission des Pétitions propose au pétitionnaire de reformuler l'intitulé de la façon suivante : « Abolition du code CP1 (convenance personnelle) chez les médecins »

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. La dernière phrase de la motivation de l'intérêt général de la pétition est donc à reformuler ou à supprimer de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'nous', etc.).

- *Demande de pétition publique **3203** - Liste d'attente transparente, équitable et automatisée en ligne pour les crèches publiques et autres services publics au Luxembourg*

Dépôt: le 05.06.2024 à 17:00

Pétitionnaire: Madame Olga Brim

Motivation :

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. La dernière phrase de la motivation de l'intérêt général de la pétition est donc à reformuler ou à supprimer de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'nous', etc.) ainsi que la référence à l'expérience personnelle.

- *Demande de pétition publique **3206** - Réduction des Coûts d'Homologation des Pièces de Tuning sur la Carte Grise*

Dépôt: le 07.06.2024 à 17:04

Pétitionnaire: Monsieur Nelson Martins Sousa

Motivation :

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. Le but et la motivation de la pétition sont donc à reformuler de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'nous', etc.).

- Dans la motivation de l'intérêt général, le pétitionnaire indique que le degré du contrôle effectué par la SNCT a diminué au cours de ces dernières années. Or, il ne cite pas de source permettant de vérifier l'information. Ainsi, il lui est demandé soit d'apporter la source de cette information, soit de supprimer ce passage.

- *Demande de pétition publique **3207** - Tollwut Impfung bei Muppen! Mir hun seit ville ville Joeren keen Tollwut Fall zu Lëtzebourg awer sin trotzdeem bal daat eenzegt Land wou et eng Tollwut Pflichtimpfung fir den Innland gëtt! Eis Nopeschlänner hun dës Impfflicht just nach beim Grenziwwergang! Lëtzebourg sollt am interesse vun onsen Muppen sech och Upassen, all Impfung huet, an kann, schwéier Niewenwirkungen matt sech breengen!*

Dépôt: le 08.06.2024 à 12:06

Pétitionnaire: Monsieur Jean Toussaint

Motivation :

- Den Titel vun der Petitioun ass ze laang a soll gekierzt ginn. Dat wat aktuell am Titel steet kann an d'Zil oder an d'Motivatioun vum generellem Interessi deplacéiert ginn.

- Den Titel muss kloer eriwwer ginn wat gefrot ass. An deem Sënn ass « Tollwut Impfung bei Muppen! » net präzis genuch. De Petitionär kéint, zum Beispill, folgenden Titel benotzen: « Géint d'obligatoresch Tollwut Impfung bei Muppen! ».

4. Divers

Madame la Présidente Francine Closener aborde une série d'éléments divers.

En premier lieu, elle présente la proposition de reformulation de la demande de pétition publique 3187 élaborée par le secrétariat de la Commission des Pétitions. Les membres de la Commission approuvent la reformulation de la demande de pétition en question.

En second lieu, la Présidente fait savoir que dès vendredi, le 21 juin 2024 à 7h00, il sera nécessaire de renseigner son matricule pour déposer ou signer une pétition. Le site Internet sera par conséquent indisponible pendant environ une heure ce jour-là, de sorte qu'elle propose que les pétitions ayant reçu un avis positif de la part de la Commission et déclarées recevables par la Conférence des Présidents, ne soient ouvertes à signatures qu'à partir du mardi, 25 juin 2024. Les membres de la Commission ne font état d'aucune objection.

En troisième lieu, l'oratrice demande à connaître l'avis des membres sur deux questions en lien avec le débat public sur la pétition publique 3023 qui aura lieu le 26 juin 2024 à 8h30.

Premièrement, il s'agit de la possibilité pour l'un des accompagnateurs du pétitionnaire, en l'espèce un rapporteur spécial auprès des Nations Unies, de participer au débat public par visioconférence. La Commission des Pétitions s'exprime contre cette possibilité en raison de contraintes techniques et de la volonté de ne pas créer de précédent en ce sens. En effet, elle estime que le pétitionnaire peut, préalablement au débat, se concerter avec toute personne dont il estime l'opinion pertinente et relater celle-ci lors du débat. En outre, les membres de la Commission estiment qu'un débat public mérite le déplacement du pétitionnaire et de ses accompagnateurs éventuels à la Chambre des Députés.

Deuxièmement, il s'agit d'organiser une traduction depuis et vers l'anglais pour les accompagnateurs du pétitionnaire. Jusqu'à présent, seules des traductions en français et en allemand ont été admises. Les membres de la Commission souhaitent poursuivre sur cette voie et ne pas créer de précédent en autorisant une traduction en anglais. Surtout, contrairement au français et à l'allemand, l'anglais ne constitue pas une langue administrative

du pays. Accepter d'organiser une traduction en langue anglaise impliquerait à l'avenir d'accepter des demandes de traduction dans toute autre langue.

Luxembourg, le 19 juin 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact